



Conseil Municipal du jeudi 28 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai, le Conseil Municipal dûment convoqué le dix-neuf mai, s'est réuni sous la présidence de Madame Joëlle LASSERRE Maire de la Commune.

Présents	Madame LASSERRE Joëlle, Monsieur REBERAT Christophe, Madame DUVIN Valérie, Monsieur FAGET Richard, Madame VOISARD Nathalie, Monsieur HERISSON Pascal, Madame MOLE Aurore, Monsieur BOIS Jean Pierre, Madame DUBEDAT Patricia, Monsieur CHARRIER Alexis, Madame BROUCH Jessica
-----------------	---

Christophe REBERAT a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

▪ **APPROBATION DU COMPTE RENDU :**

Le compte rendu du 9 avril 2026 est lu, adopté à l'unanimité des membres présents et mis à la signature.

▪ **DELIBERATIONS :**

Délibération 2026-033 : Autorisant la demande de subvention dans le cadre du diagnostic de l'agence de l'eau

VU les obligations aux collectivités gestionnaires, portées par l'arrêté ministériel du 31 juillet 2020, d'effectuer un diagnostic du système d'assainissement ;

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de l'étude du diagnostic et du schéma directeur du système d'assainissement collectif dans la commune, une convention signée avec les communes de Sauternes, Léogeats et Noaillan a été instauré en date du 1^{er} juillet 2025 ayant pour objectif la Commande Publique : « ÉTUDES DIAGNOSTIQUES ET SCHEMAS DIRECTEURS DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF. »

Madame le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante la demande de subvention au titre des Études techniques, financières et de planification de l'agence de l'eau Adour Garonne à hauteur de 50 % du montant établi par le marché public.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

- Approuve la demande de subvention au titre des Études techniques, financières et de planification de l'agence de l'eau Adour Garonne à hauteur de 50 %
- Autorise Mme le Maire à signer documents afférents à la demande de subvention
- Charge Mme le Maire de l'exécution de la présente délibération

Votants	11
Pour	11
Contre	
Abstention	



Délibération 2026-034 : Désignation des délégués titulaires et suppléants du SDEEG

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de BOMMES a transféré au Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde les compétences « Eclairage Public », « Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) », « Infrastructure de Recharge pour Véhicule Electrique (IRVE) » et « Gaz » tel qu'elles sont définies par les statuts du SDEEG.

Suite aux dernières élections municipales, il est nécessaire que le Conseil Municipal procède au renouvellement des représentants de la collectivité au sein des instances du SDEEG ;

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L. 5711-1 et L.5211-7 du CGCT et conformément aux règles définies dans l'article 7.1.2 des statuts du SDEEG,

Vu, l'article 7.1.1 des statuts du SDEEG instituant les commissions locales de l'énergie (seulement pour les communes appartenant à la concession électrique du SDEEG)

Considérant qu'il convient de désigner 2 représentants au sein de la Commission Locale de l'Energie du Sauternais du SDEEG (seulement pour les communes appartenant à la concession électrique du SDEEG)

Considérant qu'il est nécessaire de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter la commune à l'Assemblée délibérante de ce Syndicat

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages à l'élection des délégués titulaires et suppléants.

Election des délégués titulaires :

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
HERRISON Pascal	11
REBERAT Christophe	11

Ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés délégués titulaires :

Monsieur Herrison Pascal

Monsieur REBERAT Christophe

Election des délégués suppléants :

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
Joëlle LASSERRE	11
Richard FAGET	11

Ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés délégués suppléants :

Les délégués SDEEG - CLE sont :

Titulaires : HERRISON Pascal, REBERAT Christophe

Suppléants : Joëlle LASSERRE, Richard FAGET

Votants	11
Pour	11
Contre	
Abstention	



Délibération 2026-035 : Fixant les orientations et crédits affectés à la formation des élus

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2123-12, L2123-14 et L2321-2 ;

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité pour ce dernier de délibérer, dans les trois mois suivant son renouvellement, sur les orientations et les crédits affectés à la formation de ses membres.

CONSIDÉRANT que les frais de formation de ses élus constituent une dépense obligatoire pour la commune ;
CONSIDÉRANT que le montant prévisionnel des dépenses de formation des élus ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal, sans que le montant réel des dépenses de formation ne puisse excéder 20 % du même montant ;
CONSIDÉRANT que seuls les organismes agréés par le ministère chargé des collectivités locales sont habilités à dispenser des formations aux élus et donnent lieu à une prise en charge par la commune ;

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

DÉCIDE :

- La formation des membres du conseil municipal sera axée autour des thématiques de formations figurent dans le répertoire des formations liées à l'exercice du mandat d'élu local, tel que fixé par l'arrêté du 13 avril 2023
- Les crédits affectés à la formation des élus s'élèvent à **654,48** euros, ce qui correspond à **20 %** du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux membres du conseil municipal ;
Le taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique (en % de l'indice 1027) : **3 272,39**
- Les crédits non utilisés à la clôture de cet exercice seront intégralement reportés au budget de l'exercice suivant ;

AUTORISE : Madame le Maire, Joëlle Lasserre à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Votants	11
Pour	11
Contre	
Abstention	

• QUESTIONS DIVERSES :

1. Installation des cirques sur la commune :

Madame le Maire informe le conseil municipal pour avoir reçu des appels de demande d'implantation de cirques et demande aux élus s'ils sont favorables à leur installation. Monsieur Herrisson et Madame Brouch demande ce que rapporte à la commune, Madame le Maire propose de poser la question aux communes avoisinantes pour connaître leurs modalités. Et le cas échéant de proposer une délibération à l'occasion d'un prochain conseil.

2. Distribution des pièces pour archives :

Madame le Maire voudrait regrouper les archives de la commune sur un seul et même site.

En effet, une partie des archives se situent soit dans le local « réserve » donnant dans la cour de récréation de l'école, soit dans la salle de réunion, soit dans la pièce sous l'escalier du clocher de la mairie. Elle propose un réaménagement de la salle de réunion et propose d'installer les archives dans ce même lieu.



L'ensemble du conseil municipal accepte le projet de madame le Maire

3. Label Interbio « commune engagée »

Madame le Maire explique avoir reçu un courrier qui permettrait d'obtenir le label Interbio « commune engagée » l'équipe municipale est d'accord pour répondre positivement à cette proposition.

4. Intramuros

Madame le Maire explique que la commune en tant que membre de la CDC est affiliée à l'application intramuros est voudrait l'activer complètement pour faire remonter les informations de la commune. Madame le maire explique aux élus comment s'utilise l'application

5. Installation défibrillateur

Présentation des devis pour la mise en place d'un défibrillateur.

6. Autres Questions diverses :

- Madame le Maire demande à l'équipe de prendre des photos pour les mettre sur le site internet de la commune, afin de rajeunir celui-ci.
- Madame le Maire demande aux élus de prêter la salle des fêtes à Éric Chatelier l'agent technique de la commune, qui a réservé la salle en juin. Les élus sont d'accord avec la proposition de Madame le Maire.
- Madame le Maire indique que dans le cadre de la manifestation « arôme et paysage » deux invitations sont offertes par l'ODG
- Assainissement : Monsieur Richard Faget annonce que la commande pour le matériel pour la station et la nouvelle pompe a été faite et que celui-ci serait mis en place d'ici une quinzaine de jours.
- Monsieur Herisson Pascal fait un compte rendu de la réunion du SDEEG.
- Monsieur Alexis Charrier demande que les rétroprojecteurs soient mis en fonction au sein de la salle des associations. Madame le Maire va poser la question à l'informaticien.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h47

Prochain Conseil Municipal : vendredi 5 juin 2026 à 11h



Les Conseillers,

Le Maire,

BOIS Jean-Pierre

BROUCH Jessica

CHARRIER Alexis

DUBEDAT Patricia

DUVIN Valérie

HERISSON Pascal

FAGET Richard

MOLE Aurore

REBERAT Christophe

VOISARD Nathalie